GFI FRANCE VALLEY PATRIMOINE

FLASH INFO - 30 JUIN 2023





Caractéristiques

GFI: Groupement Forestier

d'Investissement

Statut : Ouvert à la souscription

Capital : Variable

Durée du GFI: 99 ans

Date de création : 1er juin 2017

N° Visa AMF : GFI 19-01

Date du Visa : 18/10/2019

N° SIREN: 830 014 015

Capital maximum : 600 000 000 €

Dépositaire : Société Générale

Securities Services

Chiffres clés au 30/06/2023

Prix de souscription 221€

Valeur de retrait 198,90 €

Nombre d'Associés 4 633

Nombre de parts 1493 781.50

souscrites

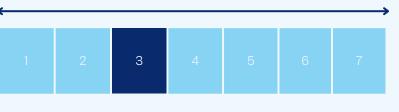
Parts en attente de retrait

0 part (0%)

Endettement bancaire 0€

Profil de risque

Risque le plus faible, rendement potentiellement le plus faible Risque le plus élevé, rendement potentiellement le plus élevé





Visionnez la Carte de nos Investissements Forestiers

<u>Cliquez-ici pour visualiser la carte</u>

Commentaire de gestion

Le prix de souscription du GFI France Valley Patrimoine a augmenté le 26 juin 2023. La tendance haussière du prix des forêts ainsi que la solidité de la valeur des actifs détenus par le GFI France Valley Patrimoine permettent une nouvelle augmentation de 4,25 % (les performances passées ne préjugent pas des performances futures). Le nouveau prix de souscription s'établit donc à 221 € (la valeur de retrait passe de 190,80 € à 198,90 €).

Dernières acquisitions

Forêt	Date d'acquisition	Département	Essences	Surface	Valeur d'acquisition
Forêt de Bourlémont	Janvier 2023	Vosges (88)	Hêtre, Chêne, Erable	1145 ha	11 600 000 €
Forêt de la Chabanne	Mai 2023	Ardèche (07)	Douglas	65 ha	263 000 €
Forêt de la Hâte aux moines	Mai 2023	Nièvre (58)	Chêne, Hêtre, Charme	39 ha	1075 000 €
Bois de Dompierre	Juin 2023	Nièvre (58)	Chêne, Hêtre, Charme	24 ha	420 000 €





Forêt de Bourlémont

Forêt de la Chabanne

Ces acquisitions seront présentées dans les prochains Bulletins Semestriels d'Information et feront l'objet de fiches détaillées, que les Associés pourront retrouver sur leur espace Extranet ou sur <u>www.france-valley.com/reporting</u> (mot de passe = valley).

Situation au 30/06/2023

Nombre de forêts	92
Surface en hectares	14 755
Capitalisation au prix de souscription	330 125 711,50 €
Taux d'investissement en forêt	74,5%

Répartition des forêts par Régions

Auvergne-Rhône-Alpes	23 %
Bourgogne-Franche-Comté	22 %
Bretagne	3 %
Centre-Val de Loire	13 %
Grand-Est	17 %
lle-de-France	2 %
Normandie	2 %
Nouvelle-Aquitaine	6 %
Occitanie	11 %
Pays-de-la-Loire	0.2 %

Acquisitions en phase notariale*

Nombre d'acquisitions	6
Surface totale	1 232 ha

^{*}Ces opérations restent incertaines.

Évolution de la capitalisation (en euros)

2017	70 703 800 €
2018	82 018 400 €
2019	114 055 000 €
2020	154 131 200 €
2021	191 052 604 €
2022	274 004 594 €

Avertissement : les performances passées ne préjugent pas des performances futures et ne sont pas constantes dans le temps. Le versement d'un dividende n'est pas garanti et il existe un risque de perte en capital et de liquidité.



Nos engagements ESG

Article 9 SFDR
Investissement Durable
Produit visant un objectif
environnemental

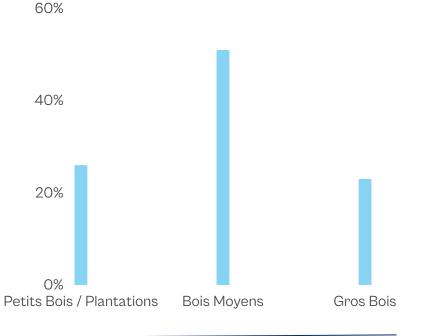


La gestion forestière répond à 9 des 17 objectifs de gestion durable à l'horizon 2030

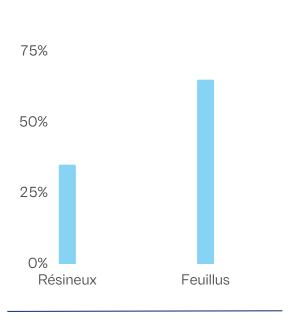
Participation à la conservation d'emplois dans la filière bois

Evolution de l'Indice de Carbone Forestier® 2021 du GFI France Valley Patrimoine comparé à 2020 : • 0.96%

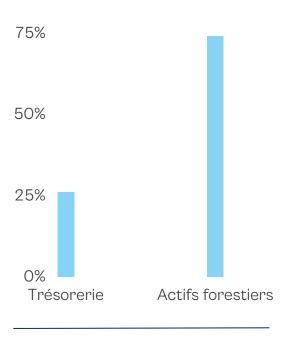
Empreinte Carbone annuelle pour 1 000 € investis (kg CO₂) au 31/12/2021 : 0.5







Répartition des forêts par Essences



Répartition de l'actif du GFI comprenant les forêts en cours d'acquisition

Lexique:

L'investissement dans des parts de Groupements Forestiers d'Investissement (GFI) est réservé aux personnes susceptibles par leur connaissance et leur souci de diversification des placements financiers de prendre en compte les particularités de cette forme d'investissement. Cet investissement présente un certain nombre de risques, dont notamment les risques suivants :

- Risque de perte en capital : le GFI n'offre pas de garantie en capital ; ce type d'activité connaîtra les évolutions et aléas du marché de la sylviculture.
- Risques d'exploitation et sur les revenus : exposition à un risque de perte, lié notamment à la variation de la production en qualité, en volume et en valeur, le prix du bois n'étant pas constant dans le temps. En outre, l'exploitation forestière est soumise aux aléas climatiques tels que les tempêtes, le gel, la grêle, les incendies et, de manière générale, les catastrophes naturelles ainsi que les risques phytosanitaires. Le GFI est également exposé à un risque de perte de marché et risque de mévente du produit des coupes de bois, lesquels peuvent dégrader les revenus.
- Risque de liquidité: la liquidité est fonction des demandes de souscription ou d'acquisition de parts enregistrées par la Société de Gestion. Aucune garantie ne peut être apportée sur le délai de revente des parts ou sur le prix de cession.
- Blocage des parts : l'attention des souscripteurs est attirée sur le fait que, en contrepartie de réductions d'impôts, leurs fonds sont soumis à une contrainte de blocage. Les investisseurs potentiels sont invités à consulter leurs propres conseils préalablement à leur investissement dans des parts de GFI, notamment afin d'appréhender leur situation fiscale particulière. La législation fiscale en vigueur à ce jour est susceptible d'évoluer.

Risques du GFI:

Capitalisation: son montant est obtenu en multipliant le nombre de parts par le prix acquéreur (ou prix de souscription) de chacune d'elles à une date donnée.

Prix de souscription : c'est le prix d'achat d'une part de GFI sur le marché primaire, soit dans le cadre de l'augmentation de capital d'un GFI à capital fixe soit pour la souscription de parts de GFI à capital variable. Il comprend la commission de souscription.

Valeur de retrait : c'est le montant revenant à l'Associé sortant pour les GFI à capital variable, correspondant au prix de souscription de la part au jour du retrait, diminué des frais de souscription.